

# Chapitre 1

## La démocratie en questionnement

Dans les tourmentes du XXe siècle, les principes de la démocratie libérale ont servi de rempart idéologique aux sociétés occidentales qui cherchaient à se protéger des influences délétères des idéologies communistes et fascistes. Dans le contexte de la guerre froide, la démocratie de représentation incarnait le meilleur système ou le moins mauvais des systèmes pour reprendre une expression de Churchill pour assurer la promotion des libertés individuelles.

À l'exception des tenants du marxisme et des partis communistes qui dénonçaient les contradictions de la démocratie formelle, les intellectuels libéraux réservaient leurs critiques quant aux dysfonctionnements de la démocratie libérale pour ne pas affaiblir "le camp des libertés". Les déficits démocratiques des sociétés occidentales comptaient peu comparativement aux contraintes des sociétés totalitaires. Le combat contre le socialisme justifiait bien des silences ou du moins de la circonspection dans les jugements portés sur les institutions démocratiques. Lorsque les politologues et les sociologues se préoccupaient de l'avenir de la démocratie, ils s'inquiétaient surtout des menaces du radicalisme et de la contestation politique qui pouvaient miner les fondements institutionnels des sociétés libérales d'autant plus qu'il y avait dans les années soixante et soixante-dix une surcharge des exigences que les gouvernements n'arrivaient plus à satisfaire. Ainsi, les experts

de la commission trilatérale craignaient que les sociétés démocratiques ne deviennent ingouvernables.<sup>28</sup>

On envisageait alors les progrès de la démocratie dans le cadre de réformes du mode de scrutin ou de la démocratisation du financement des partis politiques, mais bien peu allaient jusqu'à exiger une transformation structurelle qui donne un rôle plus direct et actif aux citoyens dans la chaîne des prises de décisions. La démocratie s'exprimait essentiellement par la procédure du vote; entre les élections, les citoyens devaient se contenter d'être les spectateurs passifs du jeu politique réservé aux représentants du peuple.

Mais depuis la chute du communisme et avec l'universalisation progressive des pratiques démocratiques formelles, le questionnement sur la nature des régimes démocratiques est à l'ordre du jour. La vie politique des sociétés démocratiques est critiquée parce qu'elle marginalise et infantilise les citoyens dans le processus de décision. Le gouvernement du peuple et par le peuple n'est qu'une vision de l'esprit, car les citoyens qui sont en principe la source de l'autorité sont de plus en plus dépossédés de leur souveraineté au profit, non plus seulement des députés, mais aussi de juges et d'instances supranationales non élues. Paradoxalement, le développement de l'institution démocratique a signifié l'éloignement du citoyen souverain des centres de décisions.

Le pouvoir politique s'accommode de la voix du peuple à la condition qu'elle soit ritualisée et représentée par les élections et les sondages. La démocratie réelle est bien loin de ses fondements théoriques et ses règles et procédures ont pour effet de confiner le citoyen à la passivité. La démocratie pour reprendre une expression de Pierre Rosanvallon demeure un projet inachevé.<sup>29</sup>

---

<sup>28</sup> Michel Crozier, Samuel P. Huntington et Joji Wataniki, *The Crisis of Democracy*, New York, New York University Press, 1975.

<sup>29</sup> Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, 2000.

## Une crise de confiance

D'autres facteurs alimentent cette prise de conscience des défaillances de la démocratie et viennent amplifier ce désir de rénovation démocratique. Dans toutes les sociétés de démocratie établie, on constate une crise de confiance envers l'institution représentative. On continue certes à soutenir les principes démocratiques, mais il y a déclin de la confiance envers les acteurs politiques soit les partis, les politiciens et les gouvernements. Ces tendances ont été observées dans presque tous les pays qui, il y a 25 ans, avaient été analysés par la commission trilatérale. Susan Phare et ses collègues ont recensé les principaux indicateurs du mécontentement envers la démocratie. Aux États-Unis, au début des années soixante, 75 % des personnes interrogées exprimaient leur confiance envers le gouvernement; mais en 1998, cette proportion n'était plus que de 39 %<sup>30</sup>. En 1964, il y avait seulement 29 % des Américains qui croyaient que le gouvernement servait les intérêts des grandes entreprises, en 1998, il y en avait 63 %. Cette recherche démontre que le déclin de la confiance envers la classe politique affecte 12 des 13 pays pour lesquels les données sont disponibles.<sup>31</sup>

L'engagement du citoyen envers les partis politiques est aussi devenu problématique. La désaffection envers les partis a été observée dans 17 des 19 pays soumis à l'enquête précitée. Durant les trois dernières décennies, le taux de participation électorale aux États-Unis a chuté de 25 %.<sup>32</sup> La désaffection est particulièrement

---

<sup>30</sup> Susan Phare, Robert Putnam, Russell Dalton, Richard Rose, "Trouble in the Advanced Democracies", *Journal of Democracy*, avril 2000, vol 11, no 2, p. 10.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>32</sup> Voir W;H;Flanigan et H.H. Zingale, *Political Behavior of the American Electorate*, Washington, Congressional Quarterly Press, 1994.

forte chez les jeunes de 18 à 34 ans qui furent seulement 17 % à aller voter en 1998 alors qu'ils étaient 50% en 1972, année où l'âge du vote fut abaissé à 18 ans. La même tendance a été observée au Canada où le taux de participation est passé de 75 % dans les années soixante à 63 % en l'an 2000. En France, le taux d'abstention au premier tour des élections présidentielles en 1965 était de 15.2 %, il est passé en 2002 à 28.4 %. Le même phénomène a été observé aux élections législatives et municipales ; dans le premier cas le taux était de 18.9 % en 1967, il a atteint un sommet de 32 % en 1997. La désaffection est encore plus prononcée au niveau municipal où le taux d'abstention a été de 38.7 % en 2001 comparativement à 24.8 % trente ans plus tôt.<sup>33</sup>

Les citoyens sont devenus plus sceptiques quant à l'efficacité de l'action collective. L'apathie civique est illustrée par la proportion de personnes qui disent avoir assisté à une assemblée publique, ce nombre étant passé de 22 % en 1973 à 13 % en 1993.<sup>34</sup> Ce désengagement touche d'autres formes d'activités civiques. Putnam et Williamson ont observé que depuis 1975 la fréquence moyenne de participation aux assemblées d'associations volontaires est passée de 12 à 5. Les Américains donnent moins de leur temps aux associations communautaires, fréquentent moins les offices religieux et ont une vie sociale moins intense.<sup>35</sup>

Les citoyens sont cyniques et désabusés envers la politique. Le jeu politique traditionnel perd d'autant plus son sens que le citoyen moderne est de plus en plus scolarisé et qu'il a accès à une

---

<sup>33</sup> Pierre Bréchon, *La France aux urnes*, Paris, La documentation française, 1998.

<sup>34</sup> Voir Grahame Browning *Electronic Democracy*, Wilten C.T., Pemberton Press, 1996, p.83.

<sup>35</sup> Voir Robert D. Putnam et Thad Williamson, "Pourquoi les Américains ne sont pas heureux ?", *Le Monde*, 2 nov. 2000, p.14. ainsi que Robert Putnam, *Bowling alone : the Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster, 2000.

information diversifiée et de qualité ce qui le rend plus exigeant et plus critique envers les gouvernants. La démocratie institutionnelle vit donc une crise de légitimité qui se traduit par une forte démobilisation des électeurs.

Cette crise est rendue plus aiguë par le développement technologique qui change la dynamique des relations de pouvoir. L'accès de plus en plus facile aux nouvelles technologies de communication amoindrit l'importance des distances géographiques et sociales qui pouvaient justifier l'existence des institutions représentatives et accrédite la faisabilité d'une "démocratie forte" qui redonne aux citoyens les pouvoirs de délibération et de décision. Internet crée donc des conditions favorables au renouvellement des pratiques démocratiques qui élargiraient le pouvoir des citoyens dans les prises de décisions et qui accroîtraient l'autonomie de la sphère publique vis-à-vis les forces politiques traditionnelles.

## **Les différents modèles de démocratie**

Pour bien situer les débats sur les apports de la démocratie électronique, il faut systématiser les différentes théories qui se réclament du projet démocratique. Chaque modèle, tout en se rattachant aux grands principes de la démocratie formelle inscrits dans les constitutions, se différencie par une conception particulière de la citoyenneté.

Nous allons dans un premier temps identifier les principales normes qui sous-tendent le fonctionnement des démocraties constitutionnelles, ce que Jens Hoff appelle "les normes procédurales de la démocratie". C'est à partir de la reconnaissance institutionnelle de ces normes qu'on peut identifier un régime démocratique. Nous présentons ici les critères définis par Hoff dans *Democratic Governance and New Technology*, 2000. Par la suite, nous examinerons trois conceptions de la démocratie.

1- L'égalité d'accès aux moyens d'influence. Tous les membres d'une communauté doivent disposer de chances égales de participer à l'exercice du pouvoir. Cette norme est illustrée par le principe: "une personne, un vote" qui est la base de tout régime démocratique. En corollaire, on retrouve un autre principe: nul ne doit être soumis à une règle ou à une loi à laquelle il n'a pas consenti du moins en principe par voie de délégation. Cette logique prend tout son sens dans le principe selon lequel il ne peut y avoir de taxation sans qu'il y ait représentation. Enfin, une troisième règle est associée au principe de l'égalité; c'est l'égalité des chances offertes par la scolarisation obligatoire et universelle qui fait en sorte qu'en dépit des différences de statut social et de richesse, chacun peut développer ses capacités et espérer accéder aux plus hautes fonctions. De ces principes généraux découlent des applications comme le droit de vote de tous les citoyens adultes sans exception et le droit des minorités de ne pas être brimées ou discriminées par la majorité.

Certaines théories restrictives ou élitistes de la démocratie ont du mal à accepter le principe de l'égalité des votes et tout en acceptant l'universalisation du droit de vote tentent de limiter l'influence directe des citoyens sur les prises de décisions par un système de médiation et de contrepoids

2- Toute décision politique doit être soumise au débat public. Ce principe est emboîté dans le premier, car il implique que par la participation au débat public les citoyens peuvent influencer les choix collectifs. Il justifie la liberté de parole, la liberté de pensée et la liberté de la presse. Il différencie les démocraties des régimes autoritaires ou absolutistes qui fonctionnent à l'arbitraire et au secret. Mais son application connaît bien des avatars même dans les régimes formellement démocratiques où les gouvernements sont protégés par le secret des délibérations et entretiennent des services

qui font des opérations secrètes. De plus, ces débats sont l'apanage des élites politiques et intellectuelles.

3- Le gouvernement a la capacité d'agir. Ceux qui sont élus pour représenter les citoyens sont effectivement ceux qui prennent les décisions qui auront force de loi pour la collectivité. Ceci implique que les représentants ne sont pas soumis à une autre autorité que celle procédant de la volonté populaire et qu'ils ne sont pas à la solde de forces occultes.

4- L'autorité politique est responsable de ses actes. Les décisions doivent être publiques et transparentes et elles doivent être votées par les élus. Un gouvernement ne peut exercer le pouvoir que s'il a la confiance de la majorité des représentants élus. S'il n'a plus le soutien de cette majorité sur des questions fondamentales, il doit démissionner. De même, une majorité parlementaire qui ne réussit pas à rallier le soutien d'une majorité d'électeurs à une élection subséquente doit céder le pouvoir à la nouvelle majorité. Les élections sont conçues comme la procédure normale par laquelle les autorités politiques rendent compte de leur mandat aux électeurs.

5- La responsabilité et l'imputabilité de la bureaucratie. La bureaucratie a une double responsabilité. Elle est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par les autorités politiques. Elle doit dans cet esprit de service public être loyale aux dirigeants élus et être efficace dans la gestion des biens publics. Elle est soumise au contrôle des autorités politiques, c'est-à-dire du Parlement, mais aussi à celui des citoyens qui peuvent invoquer à son encontre les règles du droit administratif et faire appel à un ombudsman.

6- La participation et la responsabilité des citoyens. Pour que les principes précédents aient un sens, il faut que les citoyens jouent un rôle actif. Ils doivent au moins pouvoir intervenir dans la sélection du personnel politique et dans le processus de contrôle des actions gouvernementales en participant aux débats publics entre les élections.

L'idée centrale qui sous-tend la conception formelle de la démocratie est la croyance selon laquelle le public est capable de contrôler les détenteurs du pouvoir politique et que l'action des dirigeants doit être liée au consentement des citoyens. Cela suppose la construction d'une sphère publique distincte des organes étatiques où peut se former une opinion publique. Il y a deux conditions nécessaires pour que fonctionne cette conception de la démocratie libérale. Il faut qu'il y ait une économie de marché qui génère suffisamment de surplus pour assurer l'existence d'une classe moyenne nombreuse et indépendante économiquement. Il faut aussi qu'il y ait un développement suffisamment avancé des technologies de communication qui permettent la circulation des idées et la communication à distance. Cette condition a été réalisée historiquement avec l'invention de l'imprimé qui permettra au discours politique de dépasser l'horizon étroit de la communication face-à-face. Ainsi grâce à l'imprimerie, l'espace public, pour reprendre une expression de Jurgen Habermas, peut largement déborder les frontières du groupe immédiat et constituer une communauté de citoyens qui ne se connaissent pas et n'entretiennent pas de liens directs entre eux, mais qui peuvent partager la même pensée en lisant le même livre ou le même journal.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, cette démocratie constitutionnelle fonctionnait pour une élite et non pas pour les masses puisque les illettrés étaient exclus de la citoyenneté. Pour avoir le droit de vote, il fallait payer un cens et donc disposer de propriétés ce qui éliminait le plus grand nombre. Progressivement, la démocratie libérale s'ouvrira aux classes populaires en élargissant la franchise électorale. Mais plus l'accès aux droits politiques s'ouvrait aux masses, plus s'instituaient des mécanismes de contrôle qui reproduisaient les rapports de pouvoir. Dans un premier temps, ces fonctions de contrôle furent assumées par les partis politiques et la



bureaucratie qui médiatisaient les rapports entre le peuple souverain et l'exercice du pouvoir politique. L'entrée du peuple dans l'espace public de la démocratie libérale se fit sans perturbation majeure et de façon relativement pacifique, car les classes populaires obtinrent en échange de leur participation dans le cadre institutionnel libéral, les avantages de l'État providence comme des systèmes d'éducation et de santé gratuits et universels de même que des avantages sociaux qui amélioreraient leurs conditions de vie.

Dans le contexte de la massification de la politique, la vie politique fut réduite à la compétition entre machines partisanes. Les partis ont développé des appareils de fonctionnaires ou de spécialistes qui prirent le contrôle des organisations politiques. La spécialisation des fonctions et sa conséquence, la concentration des pouvoirs aux mains des dirigeants, affectèrent toutes les organisations peu importe leur idéologie.<sup>36</sup> Ils accaparèrent l'accès aux médias de masse pour renforcer non seulement leur pouvoir sur les membres de leur parti, mais aussi sur l'ensemble du corps électoral. L'opinion publique, au lieu d'être un moyen indépendant de critiquer et de contrôler les dirigeants est devenue un instrument de contrôle aux mains des dirigeants qui s'en servent pour assurer leur hégémonie en organisant le consentement des citoyens. L'extension du suffrage universel a provoqué une prise en charge technicienne de l'espace public, une série d'intermédiaires comme les spécialistes de la communication politique et les médias s'interposant comme représentants de l'opinion publique. L'ancienne démocratie libérale s'est transformée en démocratie technocratique où le citoyen est un acteur marginal et épisodique du jeu politique. L'émergence des nouvelles technologies de communication pose de nouveau le problème de la distribution du pouvoir, l'évaluation de leur impact sur la démocratie pouvant être

---

<sup>36</sup> Voir Roberto Michels, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971.

interprétée différemment selon le type de théorie de la démocratie auquel on se réfère.

### **La théorie élitiste de la démocratie**

Parmi les auteurs qui justifient la nécessité fonctionnelle des élites politiques, on retrouve entre autres Gaetano Mosca, Vifredo Pareto, Roberto Michels, David Shumpeter et Raymond Aron.<sup>37</sup> Ils conçoivent la démocratie comme un processus de sélection du personnel politique et un système de décision qui confine les citoyens à la marge des décisions politiques.

L'argumentation en faveur de la conception élitiste de la démocratie se fonde sur la peur du peuple. Pour les tenants de cette théorie, la démocratie conçue comme le pouvoir du peuple est irréaliste. Ils soutiennent qu'on ne peut faire confiance au jugement du peuple et qu'en conséquence, les constitutions démocratiques doivent prévoir des mécanismes de séparation des pouvoirs, de contrôle et de limitation de l'influence des citoyens sur le processus décisionnel. On estime que la gestion des affaires publiques ne peut être laissée à la merci des humeurs changeantes de l'opinion publique soumises aux manipulations démagogiques.

En acceptant de fonder la structure des institutions démocratiques sur le principe de la souveraineté du peuple, les élites voulaient s'assurer le contrôle sur le gouvernement. La protection de leurs intérêts passait avant l'expression de la volonté populaire. Si on pouvait admettre que les citoyens avaient suffisamment de lumières pour élire leurs représentants, on croyait qu'ils n'avaient ni la formation ni les compétences requises pour prendre eux-mêmes les décisions politiques importantes. Jefferson disait à ce sujet : “ les

---

<sup>37</sup> Pour une présentation synthétique de ces théories, voir Eva Etzioni-Halevy, *The Elite Connection*, Cambridge, Polity Press, 1993.

gens ordinaires ne sont pas qualifiés pour la conduite des affaires qui demandent une intelligence au-dessus de la moyenne. »<sup>38</sup> Cette logique est bien illustrée aux États-Unis par l'élection du Président qui se fait par un collège de grands électeurs et non pas directement par le suffrage universel ce qui peut à l'occasion permettre l'élection d'un Président qui n'a pas obtenu la majorité du vote populaire. De même dans les systèmes parlementaires, on a instauré le bicaméralisme, la chambre haute non-élue, comme c'est le cas au Canada, devant servir à tempérer les ardeurs et les inconséquences appréhendées des représentants élus.

Dans son célèbre discours aux électeurs de Bristol, Edmund Burke<sup>39</sup> soutenait, au nom de cette logique de l'incompétence des citoyens ordinaires, que le député devait être entièrement libre de ses choix et qu'il devait fixer sa conduite non pas sur les besoins et les attentes des électeurs de sa circonscription, mais sur le bien de la nation qu'il était seul en mesure de déterminer, bien évidemment. Si les électeurs n'approuvaient pas ses choix, ils pouvaient toujours se choisir un autre représentant à l'élection suivante. C'est en déléguant son pouvoir à des représentants et en leur laissant les coudées franches que le peuple pouvait le mieux défendre ses intérêts, car les députés avaient sur les affaires publiques un jugement plus éclairé, plus équilibré et plus respectueux des droits de tous.

Les élitistes justifient le bien fondé de leur position en évoquant les enquêtes empiriques sur les comportements politiques qui montrent que les citoyens ont un faible niveau de connaissance politique puisque la plupart des gens ne connaissent même pas le nom de leur député et qu'ils s'intéressent peu à la politique. Dans ce modèle, l'élection n'est qu'un mécanisme de légitimation des

---

<sup>38</sup> Lettre du 24 avril 1916, citée dans H.Mansfield, *The Spirit of Liberalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, p. 69.

<sup>39</sup> Voir *Government, Politics and Society*, Glasgow, Fontana, 1975, p.158.

dirigeants qui sont seuls habilités à prendre les décisions. Le pouvoir doit être concentré au sommet de l'organisation politique que ce soit au niveau étatique ou au niveau des organisations partisans. C.W. Mills estimait que cette conception représentait une forme dégénérative de la démocratie qu'il a décrite et critiquée dans son ouvrage classique : *L'élite du pouvoir*. Ceux qui gouvernent forment une élite restreinte qui partage une origine et une culture commune et qui se coopte au sommet des grandes hiérarchies institutionnelles. Ces dirigeants échappent de plus en plus au contrôle de leurs mandants et contrôlent les postes clés de l'économie, des partis et des médias. Ce phénomène a été bien décrit au Canada par W.Clement dans *The Corporate Elite*<sup>40</sup>.

Le modèle élitiste de nos jours est incarné par les États socio-démocrates qui ont introduit dans le processus de la régulation sociale les corps intermédiaires comme les associations patronales et les syndicats qui sont intégrés au cercle du pouvoir. Ainsi, les citoyens ont été dépossédés du pouvoir de participer à l'élaboration des politiques publiques par une série d'intermédiaires certains étant élus comme les députés, d'autres ne représentant que des groupes d'intérêts particuliers. Ils peuvent de moins en moins s'identifier à ceux qui gouvernent, ce qui engendre une crise de la représentation et de la légitimité des procédures institutionnelles de la démocratie.

## **La théorie économique de la démocratie**

Ce modèle a été théorisé par l'école du "public choice" dont le plus illustre représentant est Anthony Downs.<sup>41</sup> Comme la théorie élitiste, il accepte les principes de la démocratie de représentation. Il

---

<sup>40</sup> Wallace Clement, *The Corporate Elite*, Toronto, Mc Clelland and Stewart, 1975.

<sup>41</sup> Voir *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper, 1957.

postule que les affaires publiques sont secondaires dans les préoccupations des citoyens et que ceux-ci s'intéressent principalement à leur vie privée et à leur réussite personnelle. La théorie de l'acteur rationnel associe le comportement de l'électeur à celui du consommateur et celui des partis à celui des entrepreneurs. Il transpose à la sphère politique la logique du marché, de la libre concurrence, de la maximisation des gains et de la minimisation des coûts. Tout comme les entrepreneurs et les consommateurs cherchent à maximiser leurs gains dans les échanges économiques, de la même façon, les électeurs et les partis visent à maximiser les avantages qu'ils retirent de leur participation politique. Ainsi, l'électeur rationnel devrait chercher à économiser les coûts de la participation politique et voter pour le parti qui lui procurera le plus de satisfaction. Dès lors, le choix le plus important pour le citoyen est l'acte de voter et en dehors des élections, il n'est pas rationnel de dépenser du temps et des ressources pour participer à la vie politique. On en vient même à considérer qu'il peut être tout à fait rationnel de ne pas voter lorsque le choix offert ne permet pas d'obtenir de bénéfices supplémentaires. Cette logique de la non-participation a surtout été développée par Mancur Olson dans sa théorie du "free rider".<sup>42</sup> Ce modèle ne se préoccupe pas du processus d'élaboration de la demande sociale ou du rôle que peuvent jouer les citoyens dans la définition des enjeux et des politiques publiques. Son attention est centrée sur la réaction des citoyens aux produits mis sur le marché politique par les partis, c'est-à-dire les politiques publiques adoptées par le gouvernement ou les offres de politiques des partis d'opposition. Le citoyen-consommateur est-il satisfait des services publics? Fait-il une évaluation positive du bilan de l'action gouvernementale? Aurait-il retiré plus d'avantages si un autre parti avait été au pouvoir? Ce

---

<sup>42</sup> Voir Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1987.

sont les réponses à ces questions qui doivent guider le choix de l'électeur.

Pour que cette évaluation des coûts et des bénéfices soit rationnelle, le citoyen devrait dans un monde idéal pouvoir disposer du maximum d'informations possible afin de faire un calcul rationnel de l'adéquation entre ses intérêts et ce que les partis lui offrent. Comme une information complète est très coûteuse en temps, le citoyen aura tendance à prendre des raccourcis heuristiques en comparant les idéologies que les partis politiques offrent sur le marché pour répondre au besoin d'économiser les coûts du choix électoral. Cette solution économique est un moindre mal dans la mesure où les partis ont eux-mêmes intérêts à être fiables, c'est-à-dire à adopter des politiques qui ne sont pas en contradiction avec leur idéologie lorsqu'ils sont élus et à maintenir leur idéologie dans le temps, à ne pas en changer. Si un parti s'avérait être inconstant, l'électeur ne pourrait plus lui faire confiance et voter en se fiant à l'idéologie.

Ce raisonnement sur le rôle de l'idéologie est nécessaire pour que le modèle reste cohérent face au monde réel. Mais l'argument essentiel est que le choix éclairé de l'électeur repose sur l'information et que les partis ont intérêt à la rendre accessible et peu coûteuse.

### **Le modèle républicain**

À la différence des deux précédentes théories de la démocratie, le modèle républicain adopte une vision active de la citoyenneté et une conception communautariste plutôt qu'individualiste de la vie politique. Au lieu de présenter la démocratie comme un ensemble de procédures permettant aux individus d'entrer en compétition pour défendre leurs intérêts, ce modèle adopte un postulat holiste qui définit l'individu comme un produit social conditionné par les

valeurs partagées par son groupe d'appartenance. L'individu n'est pas une monade, il doit tenir compte des autres dans la recherche de son intérêt. Ce courant de pensée préconise une démocratie participative et s'inspire sur le plan théorique des travaux d'Habermas qui met de l'avant le concept d'espace public qui est la sphère où s'effectue la délibération et où s'élabore la définition du bien commun. On retrouve cette conception forte de la démocratie aussi chez Benjamin Barber. Ce dernier développe une critique de la démocratie de représentation afin de revitaliser le sens de la discussion et de la contestation chez les citoyens. "La démocratie forte se définit par une politique de la participation: c'est une société gouvernée par ses citoyens, non par le gouvernement qui les représente. Les citoyens actifs se dirigent ici eux-mêmes, sans intermédiaire, peut-être pas à tous les échelons ni à toutes les instances, mais avec la fréquence nécessaire, particulièrement lorsqu'il s'agit de prendre les vraies décisions politiques..."<sup>43</sup>. Il s'agit de restaurer la politique comme elle se pratiquait à l'époque des "towns hall" de l'Amérique coloniale et de corriger les dysfonctionnements engendrés par le règne des partis politiques et des médias de masse. Il propose à cette fin une réforme institutionnelle qui permette aux citoyens d'établir leur propre agenda politique et de voter les programmes d'action politique. Cette nouvelle démocratie devrait reposer sur des assemblées de quartier, le dialogue civique et la délibération collective et sur des référendums d'initiatives populaires. Même si le livre de Barber est paru avant l'ère des nouvelles technologies de communication, celles-ci donnent encore plus de réalisme à la mise en œuvre de ses principes et rendent techniquement possible une nouvelle architecture de l'espace civique et public. Barber est toutefois pessimiste quant aux effets bénéfiques des nouvelles technologies

---

<sup>43</sup> Benjamin Barber, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p.170-171.

sur le fonctionnement de la démocratie parce qu'il estime que l'usage de ces technologies est déterminé par l'économie de marché et quelles serviront les intérêts des groupes socialement dominants qui s'en serviront pour renforcer leur pouvoir plutôt que pour le redistribuer : " Les nouvelles technologies laissées au libre jeu du marché reproduiront les vices de la politique traditionnelle. ”<sup>44</sup>

Quel que soit le modèle théorique privilégié, l'introduction d'Internet dans le processus politique est proposée comme moyen d'améliorer le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, les partisans de l'approche élitiste pourront préconiser une amélioration de la participation populaire à la sélection des dirigeants par l'institutionnalisation du vote électronique, ce qui devrait produire plus de transparence et de responsabilité des dirigeants. Ceux qui adhèrent au modèle économique et à sa logique de l'information la plus parfaite possible insisteront sur les avantages d'Internet pour réduire les coûts de l'information politique, en augmenter la qualité et accroître le contrôle des électeurs sur les entrepreneurs politiques. Enfin les adeptes de la démocratie forte y verront le moyen de redonner le pouvoir aux citoyens, l'universalisation de l'accès à Internet permettant de réinventer la démocratie locale et de réconcilier la "diversification de la société post-moderne" et le maintien de la cohésion sociale.<sup>45</sup>

---

<sup>44</sup> Benjamin Barber, " Three Scenarios for the Future of Technology and Strong Democracy ", *Political Science Quarterly*, vol. 113, no 4, 1999, p 586.

<sup>45</sup> Voir Christine Bellamy, "Modelling Electronic Democracy", dans Jens Hoff et al; *Democratic Governance and New Technology*, p. 33-51.